

Notes

L'OFFRE DE STUPÉFIANTS AU NIVEAU INTERNATIONAL EN 2024

RÉSUMÉ

— Le marché de la cocaïne se caractérise par une augmentation de la production, liée à l'extension des surfaces cultivées de feuille de coca et à l'amélioration des rendements, ainsi que par un rapprochement des lieux de transformation des zones de consommation. Parallèlement, les données de saisies indiquent une extension géographique du marché, y compris vers des pays jusqu'alors peu identifiés comme marchés de consommation.

— Les superficies mondiales de pavot à opium illicite ont chuté de 68 % entre 2022 et 2024, entraînant une baisse de 72 % de la production mondiale d'opium, principalement due à l'effondrement des

cultures en Afghanistan après l'interdiction décrétée par les autorités talibanes en avril 2022 ; dans ce contexte de recomposition de l'offre, le Myanmar est devenu la principale source d'opium illicite avec une production estimée à 1 010 tonnes en 2025, soit plus du triple que celle de l'Afghanistan.

— Le marché des drogues de synthèse connaît un fort dynamisme, avec des indices d'expansion géographique, d'augmentation de la production et du trafic de méthamphétamine, principale drogue de synthèse au niveau mondial ; l'Europe occupe par ailleurs une place importante comme zone de production, notamment pour la MDMA/ecstasy et les cathinones.

SOMMAIRE

Dynamiques de production des principales drogues illicites

2

Production mondiale de cocaïne à des
niveaux record et recomposition
géographique de la chaîne de transformation 2

Baisse de la production d'opium
en Afghanistan depuis 2022 : un choc d'offre
majeur sur le marché des opiacés 4

Une production de drogues de synthèse
dynamique et en expansion 8

Dynamiques du trafic mondial de drogues illicites

11

Chaîne logistique du trafic de drogues :
du producteur au consommateur final 11

Évolution des saisies mondiales
des principales drogues illicites :
un indicateur indirect des routes du trafic 12

Bibliographie 17

Cette note constitue la première édition du bilan de l'offre internationale de drogues illicites. Elle vise à synthétiser les connaissances disponibles sur les évolutions récentes de la production et du trafic de drogues à l'échelle mondiale, afin de proposer des clés de lecture pour comprendre les dynamiques contemporaines des marchés des drogues illicites. Les analyses présentées reposent principalement sur les données et publications les plus récentes de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Pour les dynamiques européennes, notamment concernant les drogues de synthèse, elles mobilisent également les travaux de l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (European Union Drugs Agency – EUDA), ainsi que des données nationales produites par différents pays européens. La note est structurée en deux parties. La première analyse les dynamiques récentes de production pour les principaux marchés de drogues illicites en se concentrant sur la cocaïne, les opiacés (dont l'héroïne) et les drogues de synthèse. La seconde partie porte sur les dynamiques de trafic : elle présente les principaux acteurs impliqués dans la chaîne de valeur des drogues illicites et examine les tendances observables à partir des données de saisies mondiales.

DYNAMIQUES DE PRODUCTION DES PRINCIPALES DROGUES ILLICITES

Production mondiale de cocaïne à des niveaux record et recomposition géographique de la chaîne de transformation

Une décennie d'expansion de la culture de coca dans les pays andins

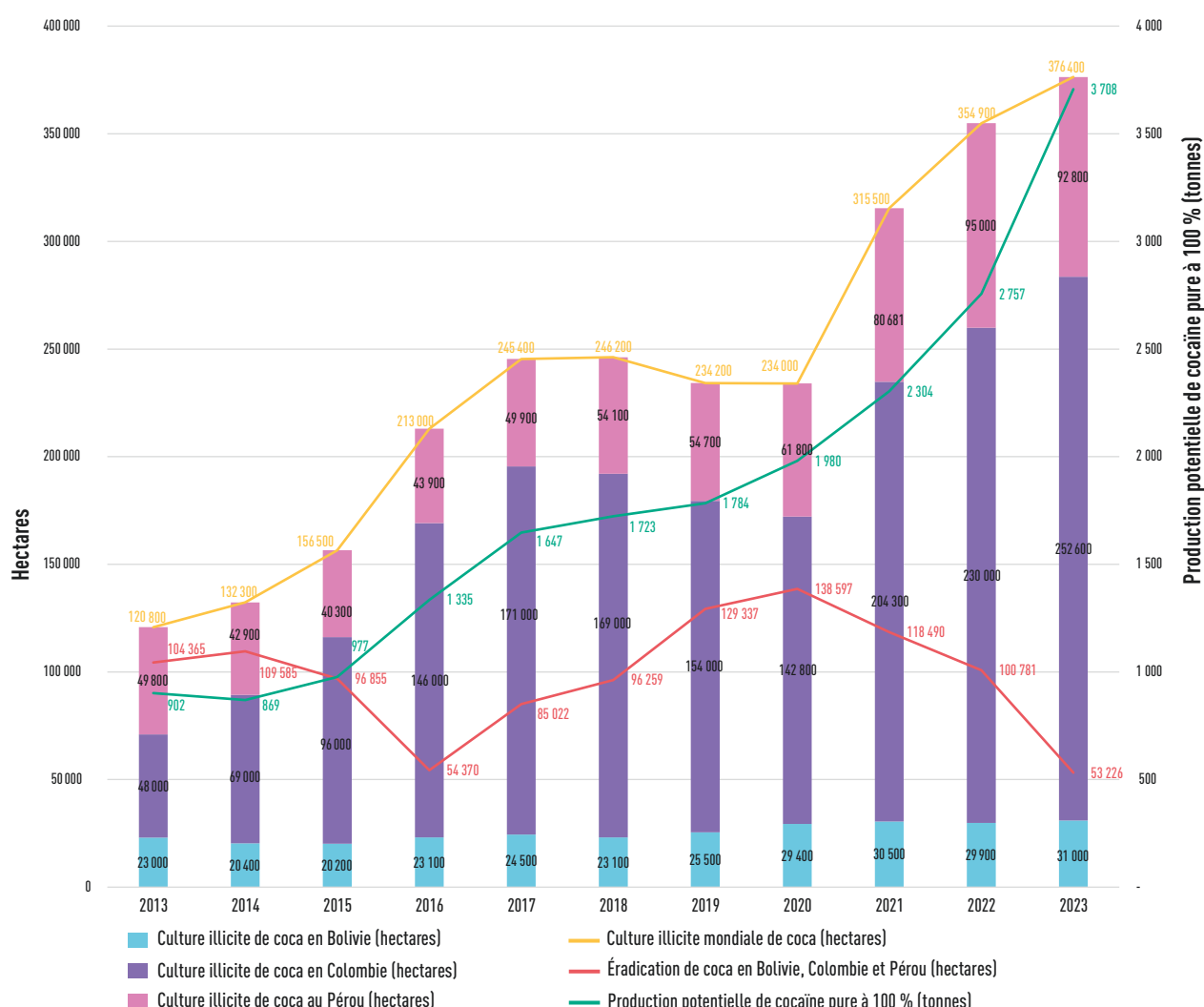
Historiquement, la culture de la feuille de coca et la production de cocaïne demeurent concentrées dans trois pays andins : la Colombie, premier producteur mondial, la Bolivie et le Pérou. Au cours de la dernière décennie, les superficies consacrées à la culture illicite de coca y ont connu une expansion particulièrement marquée (voir figure 1). Selon les estimations de l'ONUDC, les surfaces cultivées dans ces trois pays producteurs sont passées de 120 800 hectares en 2013 à 246 200 hectares en 2018, pour atteindre un niveau record de 376 400 hectares en 2023, soit une multiplication par trois en dix ans (UNODC, 2025e). Cette progression est largement imputable à la Colombie, où les superficies cultivées ont été multipliées par cinq sur la période 2013-2023. La croissance a été plus modérée en Bolivie et au Pérou. L'augmentation des superficies consacrées à la culture de coca s'est accompagnée, au cours de la décennie 2013-2023, d'une tendance globale à la baisse des surfaces éradiquées par les autorités des pays andins producteurs. Après un pic atteint en 2020 avec 138 597 hectares éradiqués, ce chiffre est tombé à 53 226 hectares en 2023. L'augmentation des surfaces de culture s'est traduite par une hausse significative de la production potentielle de cocaïne pure : celle-ci a été multipliée par quatre en dix ans, passant de 902 tonnes en 2013 à 3 708 tonnes en 2023 (UNODC, 2025e). La progression de la production excède celle des superficies, ce qui s'explique par l'amélioration des rendements agricoles, l'optimisation des procédés de transformation et une plus grande efficacité logistique.

Dynamiques des principaux pays producteurs

En Colombie, les surfaces cultivées sont passées de 230 000 hectares en 2022 à 252 600 hectares en 2023 (+ 10 % en un an). La production potentielle a été estimée à 2 664 tonnes en 2023, contre 1 738 tonnes l'année précédente, soit une hausse d'environ 50 %. L'évolution des modèles productifs a contribué à cette augmentation : dans les zones où la culture de feuilles de coca est fortement concentrée, un modèle agro-industriel s'est progressivement imposé, intégrant la transformation de la feuille en pâte ou en base de cocaïne directement au sein des territoires de production. Ces zones atteignent des rendements moyens de 8,7 tonnes de cocaïne par hectare et par an, avec des pics de productivité sur certains sites, dépassant 10 tonnes par hectare et par an. À l'inverse, les zones avec une culture de la feuille de coca moins concentrée conservent un modèle agricole traditionnel, caractérisé par une productivité plus faible (7,6 tonnes par hectare et par an) et une moindre intégration dans le processus de production de la cocaïne (UNODC et SIMCI, 2025). Les évolutions des politiques publiques ont également joué un rôle déterminant. En 2015, la Cour constitutionnelle colombienne a suspendu la fumigation aérienne au glyphosate, ce qui a

entraîné un effondrement immédiat des superficies éradiquées : de près de 50 000 hectares en 2015 (dont plus de 36 000 par fumigation aérienne), elles sont tombées à 17 642 hectares en 2016, exclusivement par arrachage manuel. Après une remontée progressive culminant à plus de 130 000 hectares éradiqués en 2020, la tendance est de nouveau orientée à la baisse, avec 20 325 hectares éradiqués en 2023 contre près de 69 000 l'année précédente (UNODC, 2025i). En outre, à la suite de l'accord de paix de 2016 avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée du peuple (FARC-EP), la vacance du pouvoir dans les anciennes zones d'influence de la guérilla a favorisé la fragmentation du paysage criminel et la montée en puissance de nouveaux acteurs, notamment les dissidences des FARC, l'Armée de libération nationale (ELN) et le Clan del Golfo. En 2023, 98 % des municipalités situées dans les zones de forte concentration de la culture de coca signalaient la présence d'au moins un groupe armé, contre 84 % dans les zones moins concentrées en culture (UNODC et SIMCI, 2025).

Figure 1. Culture, production et éradication de coca/cocaïne dans les principaux pays producteurs (2013-2023)



Source : ONUDC

Note de lecture : en 2023, l'ONUDC estime que les superficies consacrées à la culture de la feuille de coca dans les trois principaux pays andins producteurs atteignaient 376 400 hectares, dont 252 600 hectares en Colombie, 92 800 hectares au Pérou et 31 000 hectares en Bolivie. À partir de ces surfaces, la production potentielle de cocaïne pure (100 %) est évaluée à 3 708 tonnes pour la même année. Parallèlement, 53 226 hectares de culture de coca ont été éradiqués en 2023 dans ces trois pays.

En Bolivie est observée en 2024 une augmentation de 10 % des surfaces cultivées par rapport à 2023, pour atteindre 34 000 hectares. Si l'ensemble de cette culture était destiné à la production illicite, le potentiel atteindrait 394 tonnes de cocaïne pure. Toutefois, après déduction des volumes issus des zones de production autorisée pour les marchés légaux¹, le potentiel de production de cocaïne illicite est estimé entre 143 et 223 tonnes (UNODC et Estado Plurinacional de Bolivia, 2025). Au Pérou, la tendance haussière observée durant sept années consécutives a été interrompue en 2023 : les superficies sont passées de 95 008 hectares en 2022 à 92 784 hectares en 2023, soit une diminution de 2 224 hectares (Devida, 2024).

Expansion des zones de culture et rapprochement des lieux de transformation de la cocaïne des marchés de consommation

La culture de coca et la transformation de la cocaïne ne se limitent plus strictement aux trois pays andins. Des signalements de culture existent au Guatemala, au Honduras, au Mexique et en Équateur² (UNODC et SIMCI, 2025). Les lieux de transformation tendent aussi à s'étendre géographiquement : entre 2018 et 2022, 285 infrastructures de traitement de la cocaïne ont été démantelées en Amérique du Sud hors des trois pays producteurs traditionnels, principalement au Venezuela. En Amérique centrale, 30 infrastructures ont été identifiées, dont 23 au Honduras (UNODC et SIMCI, 2025). En Europe, la transformation de pâte ou base de cocaïne importée depuis l'Amérique du Sud en chlorhydrate de cocaïne s'est également intensifiée. En 2023, au moins 34 sites liés à la production de cocaïne ont été démantelés au sein de l'Union européenne. Parallèlement, la hausse marquée des saisies de permanganate de potassium, précurseur chimique clé dans la conversion de la pâte ou de la base de cocaïne en chlorhydrate, passées de 173 kilogrammes en 2022 à 2 082 kilogrammes en 2023, constitue un indicateur probant de la poursuite et de l'intensification des activités de transformation sur le territoire européen. Les principaux pays concernés sont la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne. Cette implantation s'explique par l'avantage économique lié au contrôle d'une partie du processus de production sur les marchés de destination, l'accès relativement aisé aux produits chimiques nécessaires et la recherche de marges de profit plus élevées (EUDA, 2025b).

Baisse de la production d'opium en Afghanistan depuis 2022 : un choc d'offre majeur sur le marché des opiacés

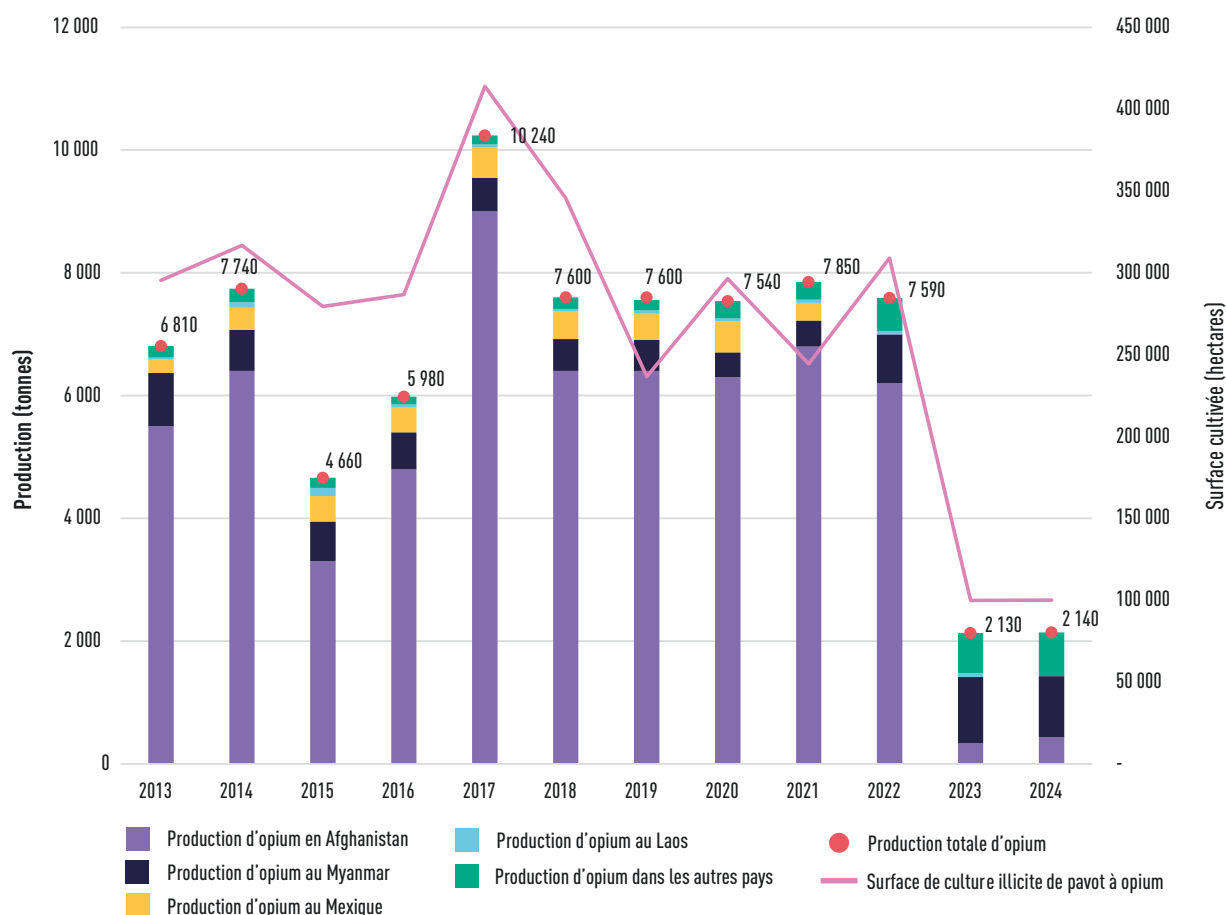
Contraction mondiale de 72 % de la production d'opium entre 2022 et 2024

La culture illicite du pavot à opium demeure structurellement concentrée dans un nombre limité de pays producteurs. Jusqu'en 2022, l'Afghanistan occupait une position dominante, assurant près de 80 % de la production mondiale d'opium. D'autres pôles significatifs se situent dans la région du Triangle d'or en Asie du Sud-Est, principalement au Myanmar et dans une moindre mesure au Laos ainsi qu'au Mexique. À l'échelle mondiale, les superficies consacrées à la culture illicite du pavot à opium sont restées globalement stables entre 2023 et 2024, passant de 2 130 à 2 140 hectares selon les estimations de l'ONUDC. Ce niveau demeure toutefois très inférieur à celui enregistré en 2022 (7 590 hectares) (UNODC, 2025e) (voir figure 2). Cette contraction s'explique essentiellement par l'effondrement des cultures en Afghanistan en 2023 (- 95 % par rapport à 2022), consécutif à l'interdiction décrétée en avril 2022 par les autorités talibanes, après leur prise de pouvoir en août 2021, prohibant la culture, le transport et le commerce des drogues. En conséquence, les superficies mondiales cultivées de pavot à opium illicite en 2024 étaient inférieures de 68 % à leur niveau de 2022, tandis que la production mondiale d'opium illicite enregistrait une diminution de 72 % (UNODC, 2025e). Dans ce contexte de recomposition de l'offre, le Myanmar est devenu la principale source d'opium illicite avec une production estimée à 1 010 tonnes en 2025, soit plus du triple de celle de l'Afghanistan (UNODC, 2025d).

1. En Bolivie, la culture de la feuille de coca bénéficie d'un régime juridique spécifique qui autorise et encadre sa production dans des zones géographiquement délimitées, en vertu de la loi générale sur la coca n° 906 adoptée en 2017. Ce texte fixe un plafond national de 22 000 hectares de culture légale, destinée à des usages reconnus par l'État bolivien comme traditionnels, culturels ou commerciaux licites (mastication, infusions, pratiques rituelles et certains usages médicaux), à l'exclusion de toute transformation en cocaïne. Source : UNODC et Estado Plurinacional de Bolivia, 2025. Gamarra, Eduardo, "Territories and Coca and Cocaine: Bolivia's Drug Economy, Political Movements, and Transnational Crime (2005-2025)" (2025).

2. Seuls la Colombie, la Bolivie et le Pérou disposent de systèmes de suivi appuyés par l'ONUDC qui permettent d'estimer la culture de feuilles de coca.

Figure 2. Culture mondiale du pavot à opium et production d'opium (2023-2024)



Source : ONUDC

Note de lecture : en 2024, la superficie mondiale consacrée à la culture du pavot à opium est estimée à 100 010 hectares. La production totale d'opium s'élève à 2 140 tonnes, dont 995 tonnes attribuées au Myanmar, 433 tonnes à l'Afghanistan et 712 tonnes aux autres pays producteurs. Le Myanmar apparaît ainsi comme le principal producteur mondial en 2024, devant l'Afghanistan.

Nouvelle baisse de la production afghane d'opiacés en 2025 en raison d'une baisse des rendements agricoles

La mise en œuvre de l'interdiction de la culture du pavot à opium en Afghanistan, entrée dans sa troisième année d'application en 2025, a profondément reconfiguré le marché des opiacés dans le pays (voir encadré Évolution des prix de l'opium et de l'héroïne après l'interdiction de la culture du pavot en Afghanistan). Les superficies cultivées sont estimées à 10 200 hectares en 2025, soit une diminution de 20 % par rapport à 2024 et une chute d'environ 96 % par rapport aux 232 000 hectares recensés en 2022 avant l'entrée en vigueur de l'interdiction (UNODC, 2025a). La production potentielle d'opium en Afghanistan est évaluée à 296 tonnes en 2025, en baisse de 32 % par rapport à l'année précédente (UNODC, 2025a). Ce recul, plus marqué que celui des surfaces cultivées, s'explique par une baisse des rendements agricoles, liée notamment à des épisodes de sécheresse. Selon l'ONUDC, en 2024, ce volume pourrait être transformé en 22 à 34 tonnes d'héroïne de qualité pour l'exportation, contre 32 à 50 tonnes en 2023 et des volumes encore dix fois plus élevés l'année précédente (entre 350 et 580 tonnes en 2022). La contraction de la production depuis 2022 s'est traduite par une réduction des flux d'opiacés quittant le territoire afghan et notamment par une diminution plus prononcée des saisies d'héroïne que celles d'opium dans les pays voisins, ce qui suggère un ralentissement des activités de transformation de l'opium en héroïne sur le territoire afghan (UNODC, 2025b). L'impact de ce choc de l'offre a toutefois été atténué par l'existence de stocks constitués entre 2017 et 2022, période de surproduction en Afghanistan. À la fin de 2022, ces réserves étaient estimées à 13 200 tonnes d'opium, soit l'équivalent d'environ deux années de récoltes antérieures à l'interdiction. L'ONUDC estime qu'elles pourraient satisfaire la demande mondiale en opiacés d'origine afghane jusqu'en 2027. Ces stocks sont répartis le long de la chaîne logistique, depuis les producteurs (cultivateurs) et collecteurs locaux jusqu'aux

Évolution des prix de l'opium et de l'héroïne après l'interdiction de la culture du pavot en Afghanistan

L'interdiction de la culture du pavot décrétée en avril 2022 a entraîné un choc immédiat sur les prix des opiacés en Afghanistan. Le prix moyen de l'opium sec* au niveau du producteur, historiquement inférieur à 100 dollars par kilogramme et situé autour de 75 dollars avant août 2021 (prise de pouvoir effective des talibans), est passé à environ 110 dollars lors de l'annonce de l'interdiction (avril 2022), puis à près de 300 dollars au début de la campagne de mise en culture suivante en 2023. En janvier 2024, il atteignait 731 dollars, soit près de dix fois la moyenne observée avant l'interdiction (figure 3). Cette flambée traduit la contraction anticipée de l'offre sur un marché caractérisé par une demande peu élastique, où l'ajustement s'opère principalement par les prix. Cette dynamique s'est diffusée le long des routes de trafic. En Iran, le prix du kilogramme d'opium sec est ainsi passé d'environ 2 900 dollars en

2022 à près de 7 000 dollars au premier semestre 2024 (UNODC, 2024b, 2025a).

Les prix de gros de l'héroïne (qualité supérieure) en Afghanistan ont évolué dans le même sens, bien qu'avec un léger décalage : après un repli temporaire à la mi-2022, ils ont dépassé 6 000 dollars par kilogramme au premier semestre 2024, soit environ trois fois leur niveau lors de l'annonce du ban (figure 3). Parallèlement, l'écart de valeur entre l'opium et l'héroïne s'est fortement réduit. Alors que, en 2019, un kilogramme d'héroïne valait environ vingt-huit fois le prix d'un kilogramme d'opium, ce ratio est tombé à moins de huit en 2024, soit trois à quatre fois moins. À l'évidence ce resserrement des marges modifie les incitations économiques le long de la chaîne de valeur et peut rendre l'exportation d'opium brut relativement plus attractive que sa transformation locale en héroïne (UNODC, 2024b, 2025a).

Figure 3. Évolution des prix de l'opium et de l'héroïne en Afghanistan (2021-2024)



Source : ONUDC

Note de lecture : en juin 2021, quelques mois avant la prise de pouvoir des talibans en Afghanistan, le prix de l'opium sec au niveau du producteur était estimé à 78 dollars par kg, tandis que le prix de gros de l'héroïne de meilleure qualité atteignait environ 2 021 dollars par kg. En décembre 2024, ces prix étaient respectivement estimés à 618 dollars par kg pour l'opium sec au niveau du producteur et à 5 075 dollars par kg pour l'héroïne de meilleure qualité.

* L'opium sec correspond à l'opium brut après séchage complet, c'est-à-dire le latex du pavot à opium (*Papaver somniferum*) récolté après incision des capsules puis séché, formant une résine brune riche en morphine. L'ONUDC utilise le prix de l'opium sec au niveau du producteur (prix payé directement aux cultivateurs) comme indicateur, car le séchage réduit les variations de prix liées à l'humidité et permet une comparaison et un suivi plus fiable des prix. Ce prix constitue aussi un indicateur du revenu des agriculteurs provenant de la vente d'opium et correspond au premier niveau économique de la chaîne des opiacés. Cet opium peut ensuite être transformé : on en extrait la morphine, qui est ensuite transformée chimiquement pour produire l'héroïne.

négociants, trafiquants et distributeurs situés hors d'Afghanistan. Près de 60 % de ces stocks seraient détenus par de gros commerçants et exportateurs, tandis que les cultivateurs afghans n'en conserveraient que des quantités limitées (UNODC, 2025b).

Contrairement aux opiacés, l'offre de méthamphétamine ne semble pas affectée par le régime d'interdiction en Afghanistan. Les saisies par les autorités afghanes augmentent par rapport à 2021 (avant le retour au pouvoir des talibans), tandis que les prix sont restés relativement stables, voire en baisse dans certains pays voisins comme l'Iran. Les volumes moyens saisis dans le pays demeurent constants, suggérant une production persistante de la méthamphétamine en Afghanistan. Cela indique la possibilité d'une substitution partielle de la production des opiacés par des drogues de synthèse comme la méthamphétamine (UNODC, 2025a).

En 2025, les prix ont amorcé un repli par rapport aux niveaux exceptionnellement élevés atteints en 2024. Le prix saisonnier moyen de l'opium sec est ainsi passé de 780 dollars par kilogramme en 2024 à 570 dollars en 2025, soit une baisse d'environ 26 %. Malgré ce recul, il demeure plus de cinq fois supérieur à la moyenne observée avant l'interdiction. Selon l'ONUDC, cette évolution pourrait refléter une normalisation progressive du marché après le choc initial, une accélération de la mise en circulation des stocks accumulés entre 2017 et 2022 ou encore l'émergence d'approvisionnements alternatifs hors d'Afghanistan (UNODC, 2025a). À titre de comparaison, au Myanmar, le prix moyen de l'opium sec a augmenté en 2025 pour atteindre environ 365 dollars par kilogramme, en hausse par rapport à 2024 et à un niveau élevé au regard des années antérieures. Cette évolution suggère que les tensions sur l'offre afghane ont pu renforcer l'attractivité économique d'autres zones de production (UNODC, 2025d).

Approvisionnement alternatifs : le Myanmar, nouveau producteur principal

La forte augmentation des prix de gros de l'opium et de l'héroïne en Afghanistan et dans la région depuis 2022 (voir encadré Évolution des prix de l'opium et de l'héroïne après l'interdiction de la culture du pavot en Afghanistan) pourrait encourager une reprise des cultures, tant en Afghanistan que dans les pays voisins (UNODC, 2025a). De plus, certains signaux, observés en 2025, de repli des prix malgré la contraction de la production afghane, laissent entrevoir l'émergence d'approvisionnements alternatifs. Des indices dans les pays voisins semblent confirmer cette possibilité. Au Pakistan, les surfaces illicites de culture de pavot à opium recensées sont passées de 27 hectares en 2020 à 380 hectares en 2023. La province pakistanaise du Balouchistan apparaîtrait comme l'un des principaux foyers de cette expansion récente. Les images satellitaires montreraient une forte progression des surfaces agricoles dans d'anciennes zones désertiques depuis l'interdiction de la culture du pavot en Afghanistan en 2022. Dans certains districts, la densité de culture serait particulièrement élevée, le pavot occupant jusqu'à 70 % des terres agricoles. Des analyses d'images satellites ont identifié 8 100 hectares de pavot dans deux zones seulement de la province. Les surfaces cultivées au Pakistan pourraient donc atteindre plusieurs dizaines de milliers d'hectares, avec le Balouchistan comme nouveau pôle potentiel de production d'opium dans la région (Mansfield, 2025). En Inde, les superficies détruites dans le cadre des opérations d'éradication³ ont également augmenté, passant de 4 358 hectares en 2020 à 5 583 hectares en 2022 (UNODC, 2024a). Une autre évolution intéressante concerne l'Iran, bien qu'il ne s'agisse pas de culture illicite. Après plus de quatre décennies d'interdiction depuis la révolution de 1979, les autorités iraniennes envisagent de réintroduire une culture légale du pavot à des fins pharmaceutiques afin d'assurer l'approvisionnement en opioïdes médicaux tels que la morphine ou la codéine. Cette initiative s'explique notamment par la baisse des flux d'opium afghan depuis l'interdiction de la culture du pavot par les talibans en 2022, qui a réduit les saisies et l'approvisionnement de l'industrie pharmaceutique iranienne. Le projet viserait ainsi à développer une production nationale contrôlée, sous supervision internationale, pour sécuriser l'accès à ces médicaments essentiels (Ghaffari, 2025).

En 2025, le Myanmar a consolidé sa position de principal producteur connu d'opium illicite. Après une hausse des superficies cultivées et de la production entre 2021 et 2023, les estimations font apparaître une légère baisse de la surface en 2024 (- 4 %, à 45 200 hectares), suggérant une possible stabilisation. Cette inflexion a toutefois été suivie, en 2025, d'une nouvelle expansion de 17 %, portant les surfaces à 53 100 hectares, record national de production. Dans le même temps, les rendements moyens ont reculé de 13 %, baisse attribuée notamment à l'intensification de la guerre civile qui dure depuis 2021 et aux difficultés de déplacement et d'accès à des terres plus fertiles. Cette diminution des rendements a en partie

3. L'estimation précise des cultures illicites de pavot à opium en Inde est complexe en raison de l'importance des surfaces légalement cultivées pour l'industrie pharmaceutique.

compensé l'augmentation des superficies, de sorte que la production totale n'a progressé que marginalement, pour atteindre 1 010 tonnes en 2025, soit environ 1 % de plus qu'en 2024 (UNODC, 2025d). L'ONUDC estime que, en 2025, 5,8 tonnes d'héroïne ont été consommées au Myanmar, tandis qu'entre 65 et 116 tonnes auraient pu être exportées. Par ailleurs, des signaux émergents indiquent que l'héroïne du Myanmar atteint désormais des marchés traditionnellement alimentés par les opiacés afghans (UNODC, 2025d). Selon l'EUDA, 60 kilogrammes d'héroïne supposée produite au Myanmar ont été saisis en 2024 et au début de 2025 auprès de passagers sur des vols commerciaux se rendant de la Thaïlande vers des pays de l'Union européenne (EUDA, 2025c).

S'agissant du Mexique, les données les plus récentes disponibles (2021-2022) font état d'une baisse continue des superficies consacrées au pavot à opium. Les surfaces estimées passent de 24 141 hectares sur la période 2019-2020 à 16 184 hectares en 2020-2021 (- 33 %), puis à 9 790 hectares en 2021-2022 (- 40 % par rapport à la période précédente) (UNODC, 2025c).

Une production de drogues de synthèse dynamique et en expansion

Les drogues de synthèse offrent aux organisations criminelles des avantages structurels notables par rapport aux substances d'origine végétale, dont la production qui requiert des superficies et une main-d'œuvre importantes reste exposée aux aléas climatiques ainsi qu'aux dispositifs de détection et d'éradication. Leur production mobilise en effet peu de ressources et se caractérise par une forte flexibilité, permettant d'ajuster rapidement les volumes, la taille et la localisation des installations, y compris leur déplacement transfrontalier, afin de limiter les risques répressifs et d'optimiser les profits (OICS, 2025).

Méthamphétamine : une production en expansion géographique

Au regard des flux observés à l'échelle internationale, les principaux pôles de production de méthamphétamine se situent en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique du Nord, régions qui figurent également parmi les principaux bassins de consommation. Cette configuration s'inscrit dans le caractère largement régionalisé des marchés de la méthamphétamine (voir paragraphe Stimulants de type amphétaminiques: des dynamiques de saisies en forte évolution). En Asie du Sud-Est, notamment dans la zone transfrontalière du Triangle d'or, de multiples indicateurs signalent une intensification de la production. Des groupes de criminalité organisée ont établi des installations de production de capacité industrielle et étendu leurs activités au-delà du principal foyer initial, l'État Shan au Myanmar, vers des territoires limitrophes. Depuis la prise de pouvoir militaire en février 2021 au Myanmar, l'instabilité politique et sécuritaire a favorisé l'expansion des activités de production et de trafic. L'accroissement de la dépendance aux revenus liés aux drogues, combiné à l'affaiblissement des capacités d'application de la loi dans plusieurs zones, a contribué à une augmentation notable des flux de la méthamphétamine birmane vers l'Asie de l'Est et du Sud-Est, mais également vers l'Asie du Sud, en particulier le nord-est de l'Inde (OICS, 2025 ; UNODC, 2025f). Par ailleurs, l'augmentation des saisies, associée à la stabilité des prix en Afghanistan et à leur baisse en Iran, pays voisin, suggère le maintien d'une production de méthamphétamine malgré l'interdiction en vigueur (UNODC, 2025h).

En Europe, la production à grande échelle d'amphétamine et de méthamphétamine est principalement concentrée aux Pays-Bas (Obradovic et Voisin, 2025). La production d'amphétamine est également signalée en Allemagne et en Pologne, et des laboratoires de production de méthamphétamine de plus petite envergure destinés aux marchés domestiques sont régulièrement détectés en République tchèque (EUDA, 2025e). Aux Pays-Bas, 23 sites de production de méthamphétamine ont été démantelés en 2024, contre 29 en 2023, sans que cette diminution ne traduise un affaiblissement de la production, que les autorités locales estiment toujours soutenue en raison de la rentabilité élevée de cette drogue (van Dijk et Bastiaansen, 2025). Aux Pays-Bas et en Belgique, la production est stimulée par la coopération entre réseaux criminels locaux et nord-américains (Plettinckx *et al.*, 2025 ; van Dijk et Bastiaansen, 2025). En République tchèque, 184 laboratoires ont été détectés en 2024, caractérisés par la prédominance d'installations artisanales, mais également par une progression des structures de taille intermédiaire (Grohmanova, 2025) (voir encadré Précurseurs de la méthamphétamine : une adaptation constante aux mesures de contrôle). En Pologne, une tendance à la hausse se confirme avec 13 laboratoires de méthamphétamine démantelés en 2024, dans un contexte de production et de trafic orientés à la fois vers les marchés intérieurs et vers l'exportation à destination de marchés extra-européens plus rémunérateurs (Szmidi *et al.*, 2025).

Précurseurs de la méthamphétamine : une adaptation constante aux mesures de contrôle

Les précurseurs sont des substances chimiques servant de matières premières à la production des drogues de synthèse, dont la disponibilité et le degré de contrôle conditionnent les procédés utilisés. Selon l'ONUDC, les données de saisies liées à la méthamphétamine témoignent d'une adaptation continue des méthodes de production aux évolutions des cadres réglementaires applicables à ces substances (UNODC, 2025h). Historiquement, la production de méthamphétamine reposait principalement sur l'éphédrine et la pseudoéphédrine*. Toutefois, entre 2014 et 2021, plusieurs pays producteurs ont progressivement eu recours à des substances apparentées au P-2-P/BMK**, dont certaines n'étaient pas encore soumises à un contrôle international. À mesure que ces produits ont été intégrés aux listes de substances surveillées, une réorientation vers l'éphédrine et la pseudoéphédrine a été observée en 2022, ces dernières représentant alors plus des trois quarts des précurseurs saisis dans le monde cette année-là. Néanmoins, en 2023, la part des précurseurs apparentées au P-2-P a de nouveau fortement augmenté, suggérant leur utilisation persistante dans la production illicite (UNODC, 2025h).

Des disparités régionales sont constatées. En Amérique du Nord, notamment au Mexique, la production repose

majoritairement sur des précurseurs de type P-2-P/BMK, tandis que, en Asie de l'Est et du Sud-Est, l'éphédrine et la pseudoéphédrine demeurent prédominantes (UNODC, 2025h). En Thaïlande, la proportion d'échantillons analysés de méthamphétamine produite à partir de ces dernières est ainsi passée de 31 % en 2022 à 79 % en 2024 (UNODC, 2025f). En Asie du Sud-Ouest, en particulier en Afghanistan, l'éphédra*** cultivé localement a contribué à l'essor de la production clandestine ces dernières années, bien qu'un retour vers l'utilisation d'éphédrine**** et de pseudoéphédrine soit jugé possible par l'ONUDC (UNODC, 2025h). En Europe, notamment en République tchèque, les laboratoires artisanaux utilisant l'éphédrine ou la pseudoéphédrine demeurent dominants, mais des installations de taille intermédiaire et des structures à plus grande capacité recourant au BMK/P-2-P émergent progressivement (Grohmannova, 2025).

Par ailleurs, la Chine est identifiée comme une source majeure de précurseurs et de pré-précurseurs utilisés dans la production de méthamphétamine tant en Europe qu'en Asie du Sud-Est, où des réseaux criminels chinois organisent la logistique et le transport de ces substances (UNODC, 2025f ; van Dijk et Bastiaansen, 2025).

* L'éphédrine et la pseudoéphédrine sont des substances chimiques présentes dans certains médicaments contre le rhume ou la congestion nasale. Elles peuvent être détournées de leur usage médical pour la fabrication illicite de la méthamphétamine à l'aide de procédés chimiques relativement simples.

** Le P-2-P (1-phényl-2-propanone), ou sous son autre appellation le BMK (benzyle méthyle cétone), est une substance chimique industrielle utilisée comme étape intermédiaire dans la production de stimulants de type amphétaminiques. Contrairement à l'éphédrine, elle ne provient pas de médicaments mais de produits chimiques de synthèse, ce qui permet une production à plus grande échelle.

*** L'éphédra est une plante contenant des composés naturels pouvant être extraits et transformés en éphédrine, utilisée dans certains contextes pour produire clandestinement de la méthamphétamine.

**** L'éphédrine peut être obtenue soit par extraction à partir de la plante éphédra, soit par synthèse chimique en laboratoire, sans recours à la plante.

En dehors de l'Europe, des sites de production de méthamphétamine ont été identifiés sur le continent africain, notamment en Afrique du Sud et au Nigéria (OICS, 2025). Certaines opérations ont révélé le recours à une expertise extérieure, y compris l'implication de groupes affiliés à des cartels mexicains dans des activités de production à grande échelle. Des réseaux criminels implantés en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest commercialisent ainsi la méthamphétamine tant pour les marchés locaux que pour d'autres continents, notamment en direction de l'Asie du Sud et de l'Est, de l'Europe et de l'Océanie (OICS, 2025). Au Proche et Moyen-Orient ainsi qu'en Afrique du Nord, le trafic de méthamphétamine poursuit son expansion. La convergence croissante des routes, des méthodes de dissimulation et des réseaux de distribution utilisés pour la méthamphétamine et le captagon⁴ témoigne d'une interconnexion accrue entre ces marchés (OICS, 2025). Dans un contexte marqué par des recompositions politiques et sécuritaires en Syrie, principal pays producteur du captagon, d'éventuelles perturbations des chaînes d'approvisionnement en captagon pourraient influencer sur les flux régionaux de méthamphétamine et, à terme, favoriser sa substitution si la production de captagon venait à décliner (UNODC, 2025h).

MDMA/ecstasy : concentration européenne de la production et adaptation des précurseurs utilisés

L'Europe est la source mondiale majeure de MDMA, tant pour la consommation européenne que pour l'exportation vers des marchés situés hors de l'Union européenne. La production est principalement concentrée aux Pays-Bas et en Belgique et, dans une moindre mesure, en Espagne. Sur la période

4. Captagon : nom commercial d'un stimulant synthétique à base de fénéthylline, appartenant à la famille des amphétamines. Initialement développé comme médicament dans les années 1960, il est aujourd'hui interdit dans la plupart des pays. Les comprimés vendus sous le nom de « captagon » sur les marchés illicites contiennent généralement de l'amphétamine et sont principalement produits et trafiqués au Moyen-Orient.

2019-2023, 103 laboratoires de MDMA ont été démantelés aux Pays-Bas, soit le nombre le plus élevé en Europe, suivis de la Belgique (42) et de l'Espagne (14) (UNODC, 2025h). En 2024, 47 sites de production ont été détectés aux Pays-Bas, contre 32 en 2023, soit une augmentation de 47 %, possiblement liée à une demande mondiale croissante (van Dijk et Bastiaansen, 2025). La même année, sept laboratoires ont été démantelés en Espagne (CITCO, 2025). Les laboratoires de MDMA démantelés présentent des niveaux de sophistication variables : entre 2013 et 2020, 46 % des laboratoires démantelés en Europe relevaient d'une capacité industrielle, 20 % étaient des laboratoires de taille intermédiaire, 19 % étaient des installations dédiées au conditionnement/packaging de MDMA, 8 % au stockage de produits chimiques ou d'équipements, le reste correspondant à des structures artisanales (kitchen labs) et/ou de petite taille (UNODC, 2025e). Au-delà du marché européen, les flux de MDMA produits dans la région sont principalement orientés vers l'Océanie et certaines parties de l'Asie, tandis que l'Amérique latine tend à s'affirmer comme une destination croissante. Des éléments indiquent également que des routes historiquement utilisées pour le trafic de cocaïne entre l'Amérique latine et l'Europe sont désormais mobilisées pour le transport de MDMA dans le sens inverse, y compris dans le cadre d'échanges de type troc entre organisations criminelles (EUDA, 2025d).

L'approvisionnement en précurseurs et produits chimiques essentiels au processus de production repose souvent sur des réseaux spécialisés entretenant des liens avec des entreprises légitimes. Entre 2019 et 2023, 86 % des saisies mondiales de précurseurs liés à la production de MDMA ont été enregistrées en Europe confirmant la concentration de la production dans cette région. En 2023, les saisies de ces précurseurs en Europe ont atteint 64,1 tonnes, contre 20,5 tonnes en 2022, principalement sous forme de PMK⁵ et de ses dérivés glycidés⁶ (63,1 tonnes en 2023 contre 19,9 tonnes en 2022) (EUDA, 2025d). Des substances alternatives ont également été identifiées, notamment 565,4 kilogrammes de MAMDPAP⁷ (contre 37 kilogrammes en 2022) et, pour la première fois, 450 kilogrammes d'IMDPAM (EUDA, 2025d). Cette évolution suggère un recours accru à des composés non soumis à contrôle international afin de contourner les restrictions visant les précurseurs traditionnels, souvent importés d'Asie avant d'être transformés en Europe. En outre, la découverte de plusieurs laboratoires de synthèse en Asie du Sud-Est pourrait indiquer une montée en puissance des capacités de production régionale (UNODC, 2025f).

Cathinones de synthèse : montée en puissance des capacités de production en Europe

La production de cathinones de synthèse est observée en Europe, où des laboratoires de grande envergure ont été démantelés et d'importantes quantités de précurseurs chimiques saisies. Une part notable de ces installations a été identifiée en Pologne, dans un contexte de coopération entre réseaux criminels polonais et ukrainiens, mais également aux Pays-Bas et, dans une moindre mesure, en Belgique et en Allemagne (EUDA, 2025e). En Pologne, la production de cathinones de synthèse apparaît en nette progression, comme en témoigne l'augmentation continue du nombre de laboratoires clandestins démantelés : après 13 et 14 installations détectées respectivement en 2020 et 2021, les autorités polonaises ont démantelé 29 laboratoires en 2022, puis 49 en 2023 et 46 en 2024. Parmi les laboratoires démantelés en 2023, 29 produisaient de la 4-CMC (4-chlorométhcathinone/cléphédrone), 25 de la 4-MMC (4-méthyméthcathinone/méphédrone) et 10 de la 3-CMC (3-chlorométhcathinone/clophédrone), les données suggérant par ailleurs une montée en capacité de ces structures. Il a également été observé que plusieurs de ces substances pouvaient être fabriquées de manière alternée au sein d'une même installation (Szmids et al., 2025). La facilité de production à partir de précurseurs chimiques non placés sous contrôle international pourrait avoir favorisé le développement de ces activités dans l'Union européenne (EUDA, 2025e). En 2023, les saisies de précurseurs liés à la production de cathinones en Europe ont atteint 2,1 tonnes, contre 558 kilogrammes en 2022, la majorité ayant été enregistrée aux Pays-Bas (1 416 kilogrammes) et en Pologne (735 kilogrammes). Ces volumes saisis sont probablement en deçà de l'ampleur réelle du phénomène, nombre de précurseurs utilisés dans ces procédés n'étant pas soumis à des régimes de contrôle stricts (EUDA, 2025e ; Obradovic et Voisin, 2025).

5. PMK (pipéronyl méthyle cétone) ou le MDP-2-P (3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone) : principal produit chimique utilisé comme base dans la production de la MDMA. Il doit subir plusieurs transformations chimiques pour produire la drogue finale.

6. Dérivés glycidés du PMK : substances proches du PMK pouvant être facilement transformées en ce dernier. Elles sont parfois utilisées pour contourner les contrôles portant directement sur le PMK.

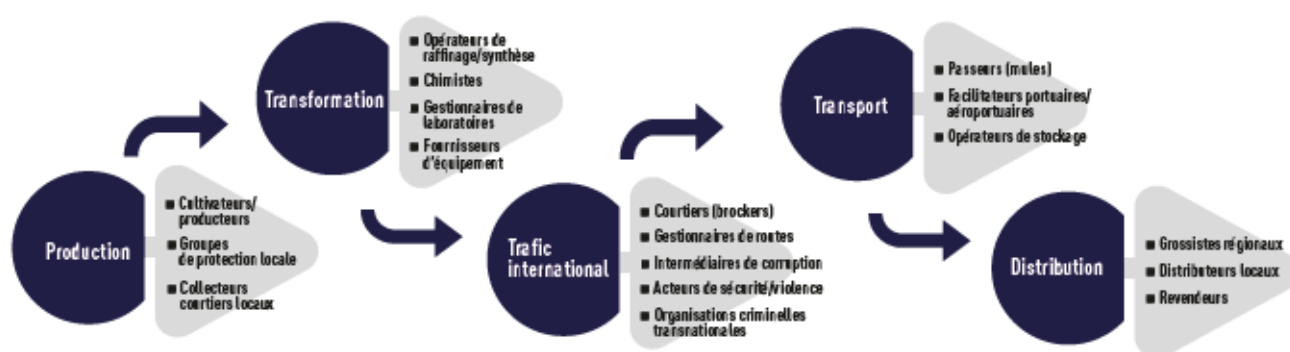
7. MAMDPAP (3-oxo-2- (3,4-méthylènedioxyphényl) butanoate de méthyle) et IMPDAM (2- (3,4-méthylènedioxyphényl) acétyl) malonate d'isopropylidène : substances chimiques alternatives pouvant remplacer les précurseurs traditionnels dans certaines méthodes de production de la MDMA.

DYNAMIQUES DU TRAFIC MONDIAL DE DROGUES ILLICITES

Chaîne logistique du trafic de drogues : du producteur au consommateur final

Le trafic de drogues illicites peut être analysé comme une chaîne logistique transnationale structurée, mobilisant une pluralité d'acteurs spécialisés à chaque étape du processus, depuis la production jusqu'à la distribution au consommateur final (voir figure 4) (Basu, 2013). En amont, les acteurs de la production incluent des cultivateurs, souvent insérés dans des économies locales de subsistance, ainsi que des entrepreneurs criminels impliqués dans la culture de plantes illicites ou l'approvisionnement en substances chimiques nécessaires à la fabrication de drogues de synthèse (UNODC, 2025g). La phase de transformation mobilise ensuite des compétences techniques spécifiques, notamment des chimistes et des gestionnaires de laboratoires clandestins, chargés de convertir les matières premières en produits finis. Dans le cas des drogues de synthèse, cette étape repose également sur des fournisseurs en précurseurs chimiques, qui assurent l'accès aux substances nécessaires à la fabrication. Les étapes de trafic de gros impliquent des acteurs chargés de la coordination des flux entre les différentes composantes du réseau. Ces intermédiaires organisent les transferts entre zones de production et marchés de destination, négocient les conditions d'échange entre organisations criminelles et peuvent faciliter la corruption d'acteurs publics ou privés afin de sécuriser les itinéraires de transit (Basu, 2013). Certains réseaux ont également recours à des individus spécialisés dans la protection des cargaisons, par la contrainte ou la violence (UNODC et Europol, 2021). La dimension logistique du trafic repose sur une diversité de fonctions opérationnelles incluant des transporteurs, des passeurs, des facilitateurs portuaires et aéroportuaires, des faussaires de documents ainsi que des opérateurs de stockage chargés de la gestion des entrepôts et des points de transit. Ces acteurs assurent l'acheminement des produits le long de routes terrestres, maritimes ou aériennes, souvent en s'appuyant sur des infrastructures commerciales légitimes afin de dissimuler les flux illicites (Basu, 2013 ; UNODC et Europol, 2021). En aval, la distribution est assurée par des grossistes régionaux et des réseaux de vente au détail, comprenant des revendeurs de rue ou encore des plateformes de vente en ligne. L'ensemble de la chaîne est soutenu par des acteurs facilitant la monétisation des profits illicites, tels que des blanchisseurs de capitaux et des gestionnaires de sociétés-écrans (voir encadré Mécanismes de blanchiment des profits du trafic de stupéfiants). Ces fonctions financières permettent l'intégration des revenus issus du trafic dans l'économie légale (UNODC, 2011).

Figure 4. Les acteurs clés de la chaîne de valeur du trafic de drogues illicites



Source : OFDT

Mécanismes de blanchiment des profits du trafic de stupéfiants

Les revenus générés par le trafic de drogues constituent l'une des principales sources de flux financiers illicites à l'échelle mondiale et nécessitent, pour être réinjectés dans l'économie légale, des opérations de dissimulation visant à en masquer l'origine criminelle. Le blanchiment de ces fonds repose généralement sur des circuits transfrontaliers complexes combinant transport d'espèces, opérations de compensation via des entreprises légitimes et investissements dans des actifs tels que l'immobilier ou les véhicules de luxe. Les organisations criminelles recourent également

à des systèmes informels de transfert de valeur, tels que la hawala ou le fei ch'ien* ainsi qu'à des sociétés-écrans afin de masquer l'origine des fonds (UNODC et Europol, 2021 ; UNODC, 2023). Plus récemment, les organisations criminelles ont accru leur recours aux technologies numériques, notamment aux cryptoactifs, devenus un moyen privilégié de transfert et de stockage de valeur. Ces instruments permettent de fragmenter les flux financiers et de les faire transiter à travers plusieurs juridictions, rendant leur traçabilité plus complexe pour les autorités (ONUDC, 2026).

* Hawala/fei ch'ien : systèmes informels de transfert de valeur reposant sur un réseau d'intermédiaires (courtiers) permettant de transférer des fonds ou des avoirs d'un lieu à un autre sans déplacement physique d'argent ni recours au système bancaire formel. Les transactions sont compensées a posteriori entre opérateurs, sur la base de relations de confiance et de mécanismes de règlement interne (par exemple via des échanges commerciaux ou des dettes croisées), ce qui rend ces flux difficilement traçables par les autorités.

Évolution des saisies mondiales des principales drogues illicites : un indicateur indirect des routes du trafic

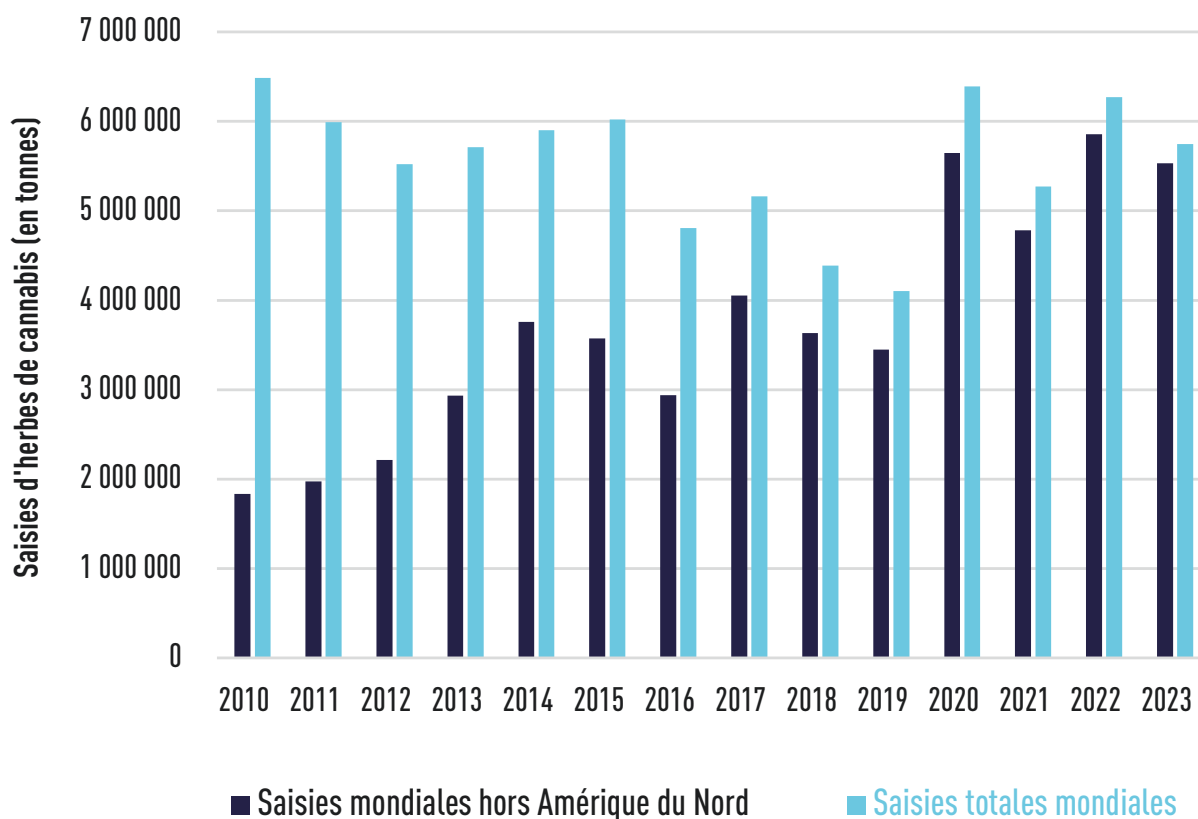
Les saisies de drogues constituent un indicateur indirect mais incontournable pour analyser les évolutions des marchés illicites, en apportant des informations sur les flux de trafic et les recompositions géographiques de l'offre. Toutefois, leur interprétation doit être nuancée dans la mesure où les volumes interceptés dépendent également de l'intensité des contrôles et des capacités opérationnelles des services d'application de la loi. Une hausse des saisies peut ainsi refléter un renforcement des activités d'interdiction autant qu'une augmentation de l'offre disponible. Dès lors, le croisement de ces données avec les estimations de production présentées dans la première partie de cette note apparaît nécessaire afin de mieux caractériser l'évolution de l'offre mondiale et d'en apprécier les tendances récentes.

Saisies mondiales dominées par le cannabis malgré une baisse liée aux différentes vagues de légalisation en Amérique du Nord

Sur la période 2022-2023, les saisies mondiales de drogues illicites sont dominées par le cannabis, qui concentre 46 % du nombre total de saisies recensées (tableau 1). L'herbe de cannabis représente 27 % du total, tandis que la résine en constitue 17 %. L'année 2023 se caractérise par une diminution des volumes mondiaux d'herbe de cannabis saisis. Selon les estimations de l'ONUDC, 5 749 tonnes ont été interceptées en 2023, contre 6 271 tonnes en 2022, soit une baisse de 8 %. À l'inverse, les saisies de résine de cannabis ont légèrement progressé, atteignant 1 236 tonnes en 2023, contre 1 190 tonnes l'année précédente (+ 4 %) (UNODC, 2025e). L'évolution des saisies mondiales de cannabis est étroitement liée aux vagues de légalisation et aux changements de statut juridique de la substance observés dans plusieurs pays, en particulier en Amérique du Nord. Sur la dernière décennie, la part de cette région dans les saisies mondiales d'herbe de cannabis a fortement diminué, passant de 72 % en 2010 à 39 % en 2016, puis à seulement 4 % en 2023. Dans la majorité des autres régions du monde, les saisies ont connu une augmentation depuis 2010, à l'exception de l'année 2023, marquée par un repli par rapport à l'année précédente (figure 5). Le trafic d'herbe de cannabis demeure principalement circonscrit au niveau régional : entre 62 % et 97 % des saisies pour lesquels les pays d'origine, de départ ou de transit sont identifiés concernent des flux au sein d'un même continent que ce soit en Asie, en Europe, en Afrique et dans les Amériques sur la période 2019-2023 (UNODC, 2025e). Les flux interrégionaux restent limités et concernent principalement des expéditions d'herbe de cannabis de l'Amérique du Nord

vers l'Asie de l'Est et du Sud-Est, ainsi que de l'Amérique du Nord ou de l'Europe vers l'Océanie. Une tendance émergente est toutefois observée depuis 2024 en Europe, avec la consolidation de flux d'herbe de cannabis en provenance de la Thaïlande et de l'Amérique du Nord (EUDA, 2025a).

Figure 5. Saisies mondiales d'herbe de cannabis : total mondial et total mondial hors Amérique du Nord (en tonnes)



Source : **ONUDC**

Note de lecture : en 2013, les saisies mondiales d'herbe de cannabis s'élèvent à 5 711 tonnes, dont 2 933 tonnes réalisées hors Amérique du Nord. En 2023, elles atteignent 5 749 tonnes, dont 5 532 tonnes hors Amérique du Nord, ce qui illustre la diminution de la part des saisies nord-américaines dans le total mondial au cours de la décennie.

Stimulants de type amphétaminiques: des dynamiques de saisies en forte évolution

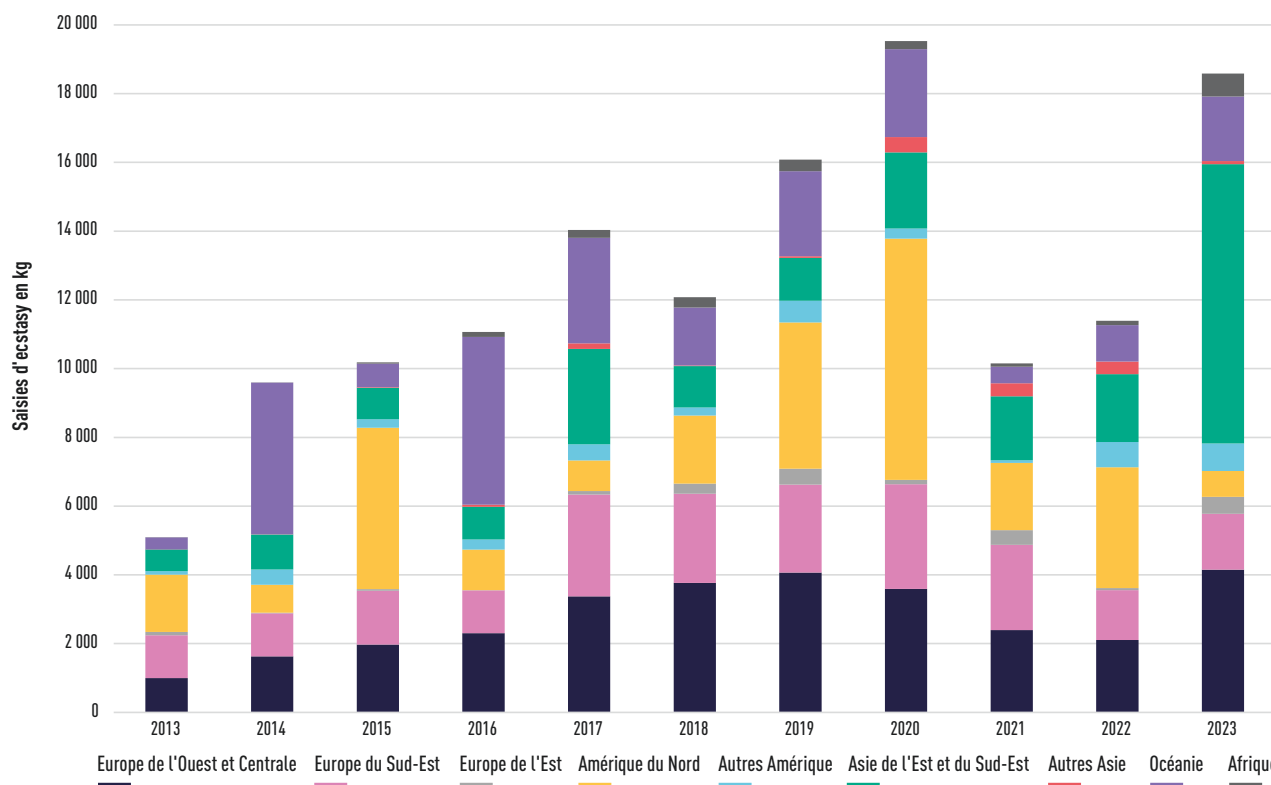
Les stimulants de type amphétaminiques (STA) ont représenté environ 25 % du nombre total de saisies mondiales de stupéfiants au cours de la période 2022-2023, largement dominées par la méthamphétamine (15 %), devant la MDMA/ecstasy (1,7 %) et l'amphétamine (1,4 %) (UNODC, 2025e). Les principaux marchés demeurent concentrés en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique du Nord, où la méthamphétamine alimente un des premiers marchés mondiaux de consommation. En 2023, les saisies mondiales de cette substance ont atteint un niveau record proche de 482 tonnes, contre 367 tonnes en 2022, soit une hausse de 31 %, prolongeant une tendance à la hausse continue depuis le début des années 2010. En l'espace d'une décennie, les volumes saisis ont été multipliés par 4,8, ce qui suggère une intensification persistante des flux de trafic (UNODC, 2025e). Ces saisies demeurent toutefois géographiquement concentrées, l'Asie de l'Est et du Sud-Est représentant 48 % du total mondial et l'Amérique du Nord près de 30 %. Néanmoins, les évolutions les plus marquées sont observées sur des marchés dits non traditionnels, notamment ceux d'Europe et d'Afrique qui représentent chacun environ 5 % des saisies mondiales mais affichent les progressions les plus rapides (UNODC, 2025e). Entre 2013 et 2023, les volumes saisis ont ainsi été multipliés par 27 en Europe, atteignant 23,8 tonnes en 2023, et par 25 en Afrique, pour un total de 23,2 tonnes la même année. À titre de comparaison, sur la même période, les saisies ont été multipliées par trois en Amérique du Nord et par six en Asie de l'Est et du

Sud-Est (UNODC, 2025e). En 2023, les plus importantes saisies de méthamphétamine ont été enregistrées en Thaïlande (125,4 tonnes), suivie des États-Unis (68,5 tonnes), du Mexique (64,2 tonnes), du Myanmar (40,6 tonnes), de l'Iran (37,2 tonnes) et de la Turquie (14,2 tonnes), tandis que l'Afrique du Sud a signalé le volume le plus élevé (10,7 tonnes) du continent africain (UNODC, 2025e).

Les saisies mondiales d'amphétamine ont été estimées à 109 tonnes en 2023, contre 124 tonnes en 2022, soit une baisse de 12 % (UNODC, 2025e). Toutefois, l'analyse des tendances récentes est fragilisée par la diminution du nombre de pays transmettant des données à l'ONUDC, passé de 72 en 2014 à 61 en 2023. Afin de compenser ces lacunes, les estimations intègrent des volumes attribués aux pays non déclarants, sur la base des niveaux observés les années précédentes, ces estimations représentaient environ 83 tonnes en 2023, soit près des trois quarts du total estimé. Sur les vingt dernières années, les saisies d'amphétamine indiquent une concentration de la production illicite et du trafic en Europe (23 % des saisies mondiales entre 2019 et 2023) et au Proche et Moyen-Orient (61 %), où elle prend majoritairement la forme de comprimés de captagon (UNODC, 2025e). L'absence de données récentes en provenance d'Arabie saoudite depuis 2022 complique d'autant plus l'analyse des tendances régionales de trafic de captagon, ce pays ayant représenté à lui seul 67 % du captagon saisi entre 2012 et 2021. Par ailleurs, le captagon a gagné en importance relative dans les saisies globales d'amphétamine au cours de la dernière décennie (UNODC, 2025e).

Les saisies mondiales de MDMA/ecstasy ont atteint près de 19 tonnes en 2023, contre 11 tonnes en 2022, soit une augmentation de 63 %, retrouvant ainsi des niveaux comparables à ceux observés avant la pandémie de covid-19 (20 tonnes en 2020, contre 10 tonnes en 2021). Sur la période 2013-2023, les volumes saisis ont été multipliés par 3,6, témoignant d'un trafic soutenu à l'échelle mondiale. À l'échelle régionale (figure 6), l'Asie de l'Est et du Sud-Est se place en tête avec plus de 8 tonnes saisies en 2023, représentant 44 % du total mondial, contre environ 2 tonnes en 2022.

Figure 6. Saisies d'ecstasy par répartition géographique (2013-2023)



Source : ONUDC

Note de lecture : en 2023, les saisies mondiales d'ecstasy se concentrent principalement en Asie de l'Est et du Sud-Est (8 127 kg), suivie de l'Europe de l'Ouest et centrale (4 150 kg), de l'Océanie (1 877 kg) et de l'Europe du Sud-Est (1 624 kg). Les volumes sont plus modestes dans les autres Amériques (796 kg), en Amérique du Nord (753 kg), en Afrique (670 kg), en Europe de l'Est (497 kg) et en Asie autre (91 kg).

Cette progression marque une montée en importance de la région dans les flux internationaux, alors qu'elle ne concentrait que 12 % des saisies en 2013. L'Europe occidentale et centrale arrive en deuxième position avec plus de 4 tonnes saisies en 2023, soit 22 % du total annuel, correspondant à un doublement par rapport aux volumes enregistrés en 2022. Sur la dernière décennie, les saisies y ont été multipliées par 4,2. Le rôle central de la région dans ce trafic se reflète également dans les données relatives à l'origine des cargaisons interceptées, l'Europe, en particulier occidentale, représentant 82 % des pays identifiés comme points de départ entre 2019 et 2024. L'Océanie se classe en troisième position avec 1,9 tonne saisie en 2023, soit une hausse de 76 % par rapport à l'année précédente. À l'inverse, les Amériques constituent la seule région où les saisies ont reculé de plus de 70 % en 2023, après une forte augmentation en 2022. Enfin, partant de niveaux de saisies plus faibles, l'Afrique enregistre la progression la plus dynamique sur la dernière année, avec des volumes passant de 123 kilogrammes en 2022 à 670 kilogrammes en 2023 (+ 446 %), ainsi que sur la décennie.

Cocaïne : hausse des volumes saisis et diffusion géographique du marché

Sous toutes ses formes, la cocaïne a représenté 13 % du nombre total de saisies de stupéfiants dans le monde en 2023, dont 5 % pour la cocaïne chlorhydrate en poudre (UNODC, 2025e). Cette année-là, 1 864 tonnes de cocaïne chlorhydrate ont été interceptées, contre 1 664 tonnes en 2022, soit une augmentation d'environ 12 %. Les saisies mondiales demeurent majoritairement concentrées dans les Amériques, qui ont représenté 78 % du volume total en 2023, suivies par l'Europe occidentale et centrale avec 19 %. Les autres régions enregistrent des proportions nettement plus faibles, à savoir 1,2 % en Afrique, 1 % en Asie et 0,5 % en Océanie (UNODC, 2025e). La progression continue des volumes saisis, conjuguée à l'élargissement du nombre de pays et territoires signalant des interceptions, passé de 118 sur la période 2012-2013 à 170 en 2023, témoigne d'une diffusion géographique accrue du marché de la cocaïne. Si des hausses ont été observées sur les marchés de consommation dits traditionnels, notamment dans les Amériques, en Europe occidentale et centrale ainsi qu'en Océanie (+ 12 % entre 2022 et 2023), les augmentations les plus marquées ont été enregistrées sur des marchés émergents tels que l'Afrique, l'Asie et l'Europe de l'Est et du Sud-Est, où les saisies ont progressé de 78 % sur la même période (UNODC, 2025e). Cette évolution peut notamment être liée à la diversification des routes d'acheminement, à l'instar du développement de la route africaine, par laquelle la cocaïne en provenance des pays producteurs transite par le Brésil puis par l'Afrique de l'Ouest avant d'être acheminée vers l'Europe (UNODC, 2025h).

Une baisse des saisies mondiales d'héroïne depuis 2022

Les opiacés ont représenté environ 10 % du nombre total de saisies de stupéfiants dans le monde en 2023. L'héroïne en constituait la part principale (6 %), avec un volume global de 57 tonnes interceptées, enregistrant une baisse nette par rapport aux années récentes (76 tonnes en 2022, et 112 tonnes en 2021), tandis que les opioïdes pharmaceutiques représentaient 4 % des saisies. Malgré la baisse de la production d'opium en Afghanistan (voir paragraphe Baisse de la production d'opium en Afghanistan depuis 2022, p. 4), environ 86 % des quantités mondiales d'héroïne et de morphine saisies en 2023 l'ont été dans des pays alimentés par des opiacés d'origine afghane (UNODC, 2025e). La répartition géographique des saisies d'héroïne et de morphine demeure concentrée en Asie (63 %), notamment au Proche et Moyen-Orient et en Asie du Sud-Ouest (44 %), suivie de l'Afrique (17 %), de l'Europe (14 %), des Amériques (3 %) et de l'Océanie (2,2 %) (UNODC, 2025e). Les trafiquants continuent majoritairement d'emprunter la route des Balkans, reliant les zones de production aux marchés d'Europe occidentale via la Turquie et les Balkans occidentaux (UNODC, 2025e). Toutefois, les données de saisies suggèrent une progression des flux empruntant la route méridionale, impliquant un acheminement maritime depuis le Pakistan ou l'Iran à travers la mer d'Arabie et l'océan Indien, souvent via l'Afrique de l'Est ou la région du Golfe, avant d'atteindre les marchés de destination en Europe, au Moyen-Orient ou en Asie. Cette évolution traduit un recours accru aux voies maritimes entre 2020 et 2023. Situés à l'origine de la route des Balkans, l'Iran et la Turquie demeurent des points névralgiques du trafic, l'Iran ayant signalé en 2023 les plus importantes saisies mondiales d'opium, de morphine et d'héroïne (UNODC, 2025e).

Tableau 1. Saisies des principales drogues illicites aux niveaux mondial, européen et français

Produit	Part dans les saisies mondiales 2022-2023 ⁸	Saisies mondiales 2023 (en tonnes)	Saisies européennes 2023 (en tonnes)	Saisies françaises (en tonnes)	
				2023	2024
Herbe de cannabis	27 %	5 749	201	38	36
Résine de cannabis	17 %	1 236	551	87	68
Cocaïne chlorhydrate	6 %	1 864	419	23	53
Héroïne	6 %	57	5,4	1	1
Méthamphétamine	15 %	482	1,8	0,27	0,62
Amphétamine	1 %	109	10,16		
MDMA/ecstasy	2 %	19	3,6**	4 072 704*	9 090 510*

Sources : *ONUDD, EUDA et OFAST*

* En équivalent de nombre de comprimés (les données en poids de ce produit ne sont pas disponibles pour la France).

** Les 3,6 tonnes de MDMA/ecstasy saisies dans l'UE en 2023 correspondent à 7,2 millions de comprimés.

Note de lecture : l'herbe de cannabis représente 27 % du nombre de saisies mondiales de drogues sur la période 2022-2023. En 2023, les saisies mondiales d'herbe de cannabis atteignent 5 749 tonnes. La même année, 201 tonnes sont saisies en Europe. En France, les autorités ont saisi 38 tonnes en 2023, puis 36 tonnes en 2024.

8. Il s'agit du nombre de saisies et non des volumes saisis.

Bibliographie

Liens accessibles au 12/03/2026

- Basu G. (2013) The role of transnational smuggling operations in illicit supply chains. Journal of Transportation Security, Vol. 6, n° 4, p. 315-328.
- CITCO (2025) Drug market and crime workbook – Spain. In : 2025 National report (2024 data) to the EUDA by the Reitox National Focal Point Spain, Centre of Intelligence against Terrorism and Organized Crime (CITCO).
- Devida (2024) Perú – Monitoreo de cultivos de coca 2023. Lima, Comisión Nacional para el Desarrollo y Vida sin Drogas - Devida, 146 p.
- EUDA (2025a) European Drug Report 2025: Cannabis – the current situation in Europe. Lisbon, European Union Drugs Agency.
- EUDA (2025b) European Drug Report 2025: Drug supply, production and precursors – the current situation in Europe. Lisbon, European Union Drugs Agency.
- EUDA (2025c) European Drug Report 2025: Heroin and other opioids – the current situation in Europe. Lisbon, European Union Drugs Agency.
- EUDA (2025d) European Drug Report 2025: MDMA – the current situation in Europe. Lisbon, European Union Drugs Agency.
- EUDA (2025e) European Drug Report 2025: Synthetic stimulants – the current situation in Europe. Lisbon, European Union Drugs Agency.
- Ghaffari B. (2025) Iran to start growing legal opium after Taliban crackdown. Financial Times, 19 September.
- Grohmannova K. (2025) Drug market and crime workbook – Czech Republic. In : 2025 National report (2024 data) to the EUDA by the Reitox National Focal Point Czech Republic. Praha, National monitoring Centre for Drugs and Addictions.
- Mansfield D. (2025) Opiate supplies continue despite the Taliban drugs ban. Guildford, Alcis.
- Obradovic I., Voisin A. (2025) Les précurseurs chimiques de drogues : enjeux et défis de régulation d'un marché en essor. Paris, OFDT, coll. Théma, 58 p.
- OICS (2025) Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2024 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Vienne, Organe international de contrôle des stupéfiants, 72 p.
- UNODC (2026) Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques – Blanchiment d'argent par le biais de cryptomonnaies. Vienne, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
- Plettinckx E., Degreef M., Perez D., Balcaen M., Gremeaux L. (2025) Drug market and crime workbook – Belgium. In : 2025 National report (2024 data) to the EUDA by the Reitox National Focal Point Belgium. Brussels, Sciensano - Scientific Institute of Public Health.
- Szmidt J., Malczewski A., Kidawa M. (2025) Drug market and crime workbook – Poland. In : 2025 National report (2024 data) to the EUDA by the Reitox National Focal Point Poland. Warsaw, National Center for Prevention of Addictions.
- UNODC (2011) Estimating illicit financial flows resulting from drug trafficking and other transnational organized crimes. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, 140 p.
- UNODC, Europol (2021) The illicit trade of cocaine from Latin America to Europe - from oligopolies to free-for-all? Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, coll. Cocaine Insights 1, 28 p.
- UNODC (2023) The Hawala System: Its operations and misuse by opiate traffickers and migrant smugglers. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), Afghan Opiate Trade Project (AOTP), 89 p.
- UNODC (2024a) 2024 Opium production and rural development. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, coll. Afghanistan Drug Insights Volume 2, 36 p.
- UNODC (2024b) Opium poppy cultivation 2024. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, coll. Afghanistan Drug Insights Volume 1, 20 p.
- UNODC (2025a) Afghanistan opium survey 2025. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, 56 p.
- UNODC (2025b) Drug trafficking and opiate stocks. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, coll. Afghanistan Drug Insights Volume 4, 52 p.
- UNODC (2025c) México - Monitoreo de plantíos de amapola 2020-2021 y 2021-2022 (MEXK54, 2025). Oficina de las Naciones Unidas contra la Droga y el Delito en México (UNODC), 94 p.
- UNODC (2025d) Myanmar Opium Survey 2025: Cultivation, production, and implications. Vienna, UNODC, 64 p.
- UNODC (2025e) Online World Drug Report 2025 – Drug market patterns and trends. New York, United Nations.
- UNODC (2025f) Synthetic drugs in East and Southeast Asia. Latest developments and challenges - 2025. Vienna, UNODC, 150 p.
- UNODC (2025g) World Drug Report 2025 – Contemporary issues on drugs. New York, United Nations, 106 p.
- UNODC (2025h) World Drug Report 2025 – Key findings. New York, United Nations, 98 p.

• • •

UNODC (2025i) World Drug Report 2025 – Statistical annex. New York, United Nations.

UNODC, Estado Plurinacional de Bolivia (2025) Bolivia - Monitoreo de cultivos de coca 2024. Bogotá, Oficina de las Naciones Unidas contra la Droga y el Delito (UNODC), Estado Plurinacional de Bolivia, 106 p.

UNODC, SIMCI (2025) Colombia – Monitoreo de territorios con presencia de cultivos de coca 2023. Bogotá, Oficina de las Naciones Unidas contra la Droga y el Delito (UNODC), Sistema Integrado de Monitoreo de Cultivos Ilícitos (SIMCI), 124 p.

van Dijk L., Bastiaansen C. (2025) Drug market and crime workbook – The Netherlands. In : 2025 National report (2024 data) to the EUDA by the Reitox National Focal Point The Netherlands. Utrecht, Trimbo Institute.

> Pour citer cette publication : Salhi Y. (2026) L'offre de stupéfiants au niveau international en 2024. Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 18 p.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 978-2-488392-18-1

Photo copyrights : © LRafael / © Anders (Adobe Stock)

www.ofdt.fr